

500 ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 1991-1992

510 PLAN DE GESTION

Le Bureau estime qu'il délivrera 1 235 000 passeports en 1991-1992; ce chiffre a été calculé à partir du document «Transports Canada prévisions de l'aviation - 9 principaux aéroports», qui prévoit une augmentation de 4 p. 100 du nombre de passagers internationaux (sans compter le trafic transfrontière avec les É.-U.). Ces prévisions tiennent compte des variations d'indicateurs globaux tels que la population adulte, le revenu personnel disponible, le produit national brut et les tarifs aériens pondérés. Une analyse de régression a montré l'existence de corrélations historiques entre la demande de passeports et le trafic aérien international (pour des pays autres que les É.-U.).

Le nombre de 460 années-personnes prévu dans le budget a été déterminé d'après un volume estimatif de 1 235 000 passeports pour 1991-1992. Cependant, l'emploi réel d'années-personnes sera contrôlé d'après le taux de productivité et la demande réelle. Les niveaux d'années-personnes seront négociés et alloués à l'intérieur du Bureau des passeports par centre de coût.

La réputation de compétence acquise par le Bureau des passeports et la confiance qu'inspire le passeport canadien dans les milieux internationaux seront maintenues par l'introduction d'un nouveau passeport en voie d'être mis au point par le Bureau. Un nouveau système d'accès aux dossiers d'information dépassant la période de 1991 à 1994, permettra d'appuyer les plans visant à permettre au Bureau des passeports d'accepter, en toute confiance, comme preuve de citoyenneté, les anciens passeports canadiens lisibles à la machine présentés par les citoyens qui désirent un nouveau passeport.

Le Bureau des passeports continue à noter l'origine géographique des demandes de passeport afin de voir s'il est possible d'améliorer la qualité du service offert aux Canadiens en ouvrant de nouveaux bureaux, moyennant confirmation que les indications reçues permettraient l'exploitation économique viable de ces bureaux tel que l'exige la sous-section 4.11 du Document-cadre.

Le Bureau des passeports continuera à évaluer avec le Ministère les possibilités d'améliorer la qualité des services lorsqu'il s'agit de demandes de passeports venant de l'extérieur du pays, en particulier le traitement au Canada des demandes de passeport présentées par des Canadiens se trouvant aux États-Unis.

Le Bureau des passeports mettra sur pied un Comité consultatif dont le rôle sera de revoir les stratégies proposées et de formuler leurs suggestions, réviser les documents officiels et en recommander l'approbation aux autorités concernées.